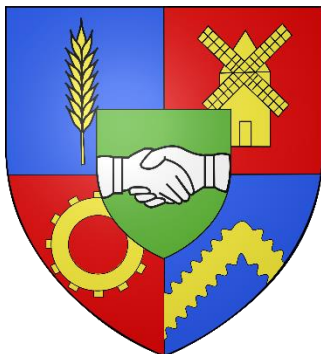


INVENTAIRE BOCAGER – COMMUNE DE LA CHAPELLE-GLAIN

Compte-rendu de la réunion n°3

17/11/2021 – Mairie de La Chapelle-Glain



Etaient présents :

- M. Michel POUPART, Maire de la Chapelle-Glain, Vice-Président du SCDI, Vice-Président de l'EPTB Vilaine
- M. Matthieu HAMARD, adjoint et exploitant agricole, Elu Référent Communal du SCDI
- M. Emmanuel PLOTEAU, conseiller municipal et exploitant/propriétaire agricole
- M. Thierry GAVALAND, exploitant agricole
- M. Gérard BEAUDOIN, chasseur
- Mme Annie PASSIER, randonneuse
- M. Thomas JOLLY, responsable du pôle agriculture et bocage, SCDI
- Mme Tiphaine LALLOUÉ, animatrice bocage, SCDI
- M. Maxime BEAUJEON, chargé de l'inventaire bocager sur la commune, Envolis

Ordre du jour :

- Rappels sur l'inventaire bocager : contexte, méthode, éléments inventoriés et enjeux.
- Présentation de la carte de pré-localisation du bocage issue de la phase de terrain et présentation des premiers chiffres issus de l'inventaire
- Planification et communication autour de la consultation publique

Résumé des échanges :

Remarque : Il est joint avec ce compte-rendu la présentation projetée le jour de la réunion. Le lecteur est invité à s'y reporter pour compléter ce document.

- Tiphaine Lalloué rappelle les divers enjeux de la haie (rôle hydraulique, agro-écologique, paysager, etc.) et comment s'insère l'inventaire bocager dans le contexte règlementaire (orientations du SAGE Vilaine et du SCoT Châteaubriant-Derval). L'inventaire bocager a pour but de mieux connaître le bocage du territoire (inventaire qualitatif et quantitatif) afin de pouvoir mieux le protéger et le gérer.
- Maxime Beaujeon rappelle la méthode qui va être mise en œuvre. Pour rappel, cette méthode correspond aux exigences édictées par le SAGE Vilaine. Les éléments inventoriés sont les haies, les alignements d'arbres, les talus, les surfaces boisées et les arbres isolés. La méthode suivie prend en compte toutes les entités bocagères situées au sein ou à l'interface de toute parcelle

à usage agricole (ou dont la vocation agricole pourrait être rétablie). Ne sont pas inclus à l'inventaire : les entités non constituées d'essences bocagères, les alignements agro-forestiers et plantations internes aux parcs à volailles, les peupleraies et vergers.

- Durant la phase d'inventaire sur le terrain, 4 membres du GCB ont accompagné sur un créneau de 2h Maxime Beaujeon. Cette rencontre a permis d'échanger sur la thématique bocagère, mais cela a également permis aux membres du GCB d'observer la méthode d'inventaire déployée sur le terrain (typologie des entités inventoriées, paramètres collectés, etc.).
- Monsieur le Maire rappelle que la communication autour de la démarche est importante. Elle doit être la plus claire possible et ne pas être source d'inquiétude pour la population. L'inventaire permettra *in fine* de mieux protéger le bocage sans toutefois le figer. Ce point doit être partagé le plus largement possible, de manière à ne pas assister à des suppressions de haies déraisonnées liées à la crainte de ne plus pouvoir agir dans le futur.
- Il est rappelé que la mission se clôturera par la livraison d'un diagnostic du bocage, mais aussi d'un règlement qui sera repris dans la prochaine révision du PLU. Le règlement ne pourra entrer en vigueur que lorsque le futur PLU sera approuvé.
- Des photographies du bocage prises sur la commune sont projetées. Elles sont l'illustration des différents types d'entités présentes sur la commune. Cela ouvre un échange sur la question de la gestion de la haie. Il est notamment rappelé qu'une taille excessive de la haie n'est pas bénéfique à celle-ci. Elle a tendance à réduire la diversité floristique de la haie. Sur le territoire de la Chapelle-Glain, il a été observé ce phénomène sur de nombreuses haies en bordure de routes où les haies ne sont constituées presque exclusivement que de prunellier et d'aubépine. Les réseaux aériens et l'approche des carrefours routiers peuvent expliquer la réduction d'une haie, mais dans certains cas, rien ne justifie cette gestion excessive de la haie. M le Maire précise que la commune réalise l'entretien des haies en bords des routes au lamier depuis longtemps et réalise des tailles « au carrée » seulement aux abords des carrefours, dans un objectif de sécurité routière. Néanmoins certains agriculteurs réalisent eux-mêmes de telles coupes.
- La carte issue de la phase de terrain avait été fournie avant la réunion au GCB. Elle est représentée en réunion. La consultation publique a pour but de permettre à tous les administrés d'émettre leurs remarques sur la justesse et l'exhaustivité de l'inventaire. Le GCB aura pour rôle, en fin de consultation, de pré-valider l'inventaire.
- La consultation publique avait été planifiée lors de la dernière réunion. Elle se tiendra en mairie du 22/11/2021 au 10/12/2021 inclus. **Deux permanences** tenues par le bureau d'études Envolis **seront réalisées les 30/11/2021 (9h-11h) et 10/12/2021 (14h-16h)**. Ces créneaux permettront à tout un chacun de pouvoir échanger « en direct » avec Maxime Beaujeon. La cartographie pourrait être mise en ligne sur le site de la mairie durant cette période. Les remarques pourraient également être recueillies par mail, en parallèle de celles recueillies sur papier en mairie sur un cahier de recueil des remarques. Une communication autour de la consultation sera mise en œuvre : site internet, panneaux d'affichage, contact des agriculteurs, etc. Les membres du Groupe Communal Bocage sont également invités à relayer l'information de manière à ce que la phase de consultation soit la plus efficiente possible.

- A la suite de la consultation publique, deux réunions sont programmées dans le but de pré-valider l'inventaire bocager et travailler sur des mesures de protection :
 - 4^{ème} réunion : mardi 11/01/2022 à 14h30 en mairie
 - 5^{ème} réunion : mardi 08/02/2022 à 14h30 en mairie

- En parallèle de l'inventaire et de la préservation du bocage, les élus souhaitent impulser une dynamique de replantation sur la commune. Une réunion de présentation des programmes de plantations avec un focus sur le programme Liger Bocage est prévue **le 22/11/2021**, cette réunion sera animée par Roxane ROGEON. L'objectif est d'initier un travail d'identification des zones où il serait pertinent de replanter.

La prochaine réunion (R04) en compagnie du SCDI et d'Envolis est prévue le 11 janvier 2022 à 14h30 en mairie pour pré-valider l'inventaire bocager et commencer à travailler sur les mesures de protection des éléments bocagers et la définition de mesures compensatoires. Pour rappel, des modifications peuvent encore avoir lieu durant et à l'issue de la consultation publique.